

que Votre Maj. témoigne avoir pour son Peuple , en convoquant le Parlement dans une saison qui, convenant à la Nation, nous fournit un tems suffisant pour délibérer sur les diverses branches du service public qui pourront demander notre attention. Qu'il nous soit permis d'assurer Votre Maj. que nous chercherons de tout notre cœur à répondre à ses desseins, en évitant dans nos travaux tout délai inutile &c. »

Il seroit superflu de rapporter le Discours des Communes, étant couché dans les termes ordinaires & adapté à celui du Roi. En ce jour 25. Novembre cette Chambre des Communes s'étant assemblée, elle arrêta qu'elle ne recevrait plus de requêtes après le 16. Janvier; ensuite un Comité examina les actes concernant le prix des grains & des denrées, & prit à ce sujet les résolutions suivantes. 1°. Qu'on renouvelleroit un acte de la dernière séance du Parlement qui défend pendant un certain tems la sortie des grains, de la farine, de la drêche, du pain, du biscuit & de l'amidon, ainsi que de la distillation des petits vins & des essences de froment & de farine de froment. 2°. Qu'on renouvelleroit aussi avec quelques changemens certaines dispositions de la dernière séance qui permettent l'entrée du froment en grain & en farine des Colonies de l'Amérique avec exemption de droits; comme aussi l'entrée du froment en grain & en farine, de l'orge en grain & en farine, & des légumes de toutes les parties de l'Europe, avec la même exemption des droits; comme aussi l'entrée de l'avoine en grain & en farine, & du seigle en grain & en farine exemptes des mêmes droits. 3°. Qu'on renouvelleroit la